



Ville de Pessac

Le défi des solidarités écologiques



Portrait

Type de collectivité : **Commune**

Population : **58 977 habitants**

Région : **Aquitaine**

Obtention du label : **2013**

Niveau actuel du label : **Cit'ergie**

Échéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie : **2017**



Ce qu'apporte Cit'ergie

La Ville de Pessac s'est engagée dans une démarche de développement durable dès 2005. Son premier Agenda 21 (2007/2010) a été un véritable succès avec la réalisation de 96% des actions programmées. En mars 2011, la ville a décidé de suivre la démarche de labellisation Cit'ergie, en souhaitant dès le départ qu'elle serve de cadre à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Énergie Territorial, lui-même intégré au nouvel Agenda 21 (2012/2015).

L'intention de la collectivité est double : d'une part, s'engager dans un processus d'amélioration continue mené dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité ; d'autre part, faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.

Ils ont dit...

« L'engagement de la ville de Pessac dans la démarche Cit'ergie montre notre volonté d'ériger la collectivité territoriale comme modèle de politiques publiques exemplaires en matière de lutte contre le changement climatique. Ce label est la concrétisation de cet engagement. »

JÉRÉMIE LANDREAU,
ADJOINT AU MAIRE

DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PARTICIPATION

Le label Cit'ergie en bref

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

En savoir

Chargée de mission
plan climat :
Nelly Coste
05 57 93 63 40
accueil-agenda21@
mairie-pessac.fr

Site de la ville de
Pessac :
www.pessac.fr

Site du label
Cit'ergie :
www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea :
www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie :
Guillaume Gacon



Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.



Quelques actions de Pessac dans les six domaines du label

Développement territorial

Le bilan énergétique et de GES est en cours d'actualisation. En 2012, la ville a réalisé un Bilan Carbone Patrimoine & Compétences incluant le scope 3. Ces indicateurs sont intégrés au logiciel de Quality Process Result (QPR) de suivi de la démarche de performance publique. Une démarche d'urbanisme durable, incluant un référentiel et un tableau de bord, est lancée depuis 2010. Elle a d'abord été élaborée et expérimentée sur l'éco-quartier de l'Artigon. Elle est basée sur des objectifs de durabilité tout au long du processus d'aménagement (projet, mise en oeuvre, suivi). Ces indicateurs sont intégrés au logiciel de QPR qui suit la démarche de performance publique.

Patrimoine de la collectivité

A la suite d'audits énergétiques et de Conseils d'Orientation Énergétique, un schéma directeur pluriannuel de rénovation énergétique du patrimoine (photo 1) a été défini sur la base des préconisations. Planifié suivant les objectifs Grenelle 2020, il comprend un tableau de bord de suivi des préconisations et bénéficie d'un abondement de 500k€ en complément du budget courant.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Pour financer ses actions de maîtrise de l'énergie et du Plan Climat Énergie 2012-2015, la ville de Pessac utilise une partie de ses taxes et redevances communales sur la consommation finale d'électricité ou liées à l'énergie (taxes sur les énergies de réseau, redevances provenant des concessions, dotation du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification). À partir de 2013, le financement sera d'un montant équivalent ou supérieur à ces recettes.

Mobilité

La Communauté Urbaine de Bordeaux (La Cub) et la Ville de Pessac ont signé un contrat de co-développement qui porte sur le développement des transports en commun : tramway et plan vélo communautaire (photo 2) sur le territoire pessacais. Le pôle intermodal du centre-ville, en activité depuis 2007, réunit une station de tram, de vélos en libre service VCUB, la gare TER d'Aquitaine, une station d'autopartage Autocool et un parking relais. Un second pôle est à venir au niveau de la gare de l'Alouette avec l'arrivée du tramway.

Organisation interne

L'engagement dans une démarche de performance publique permet de regrouper le recueil d'indicateurs via un outil informatique (QPR). Il se poursuit par l'élaboration de plans d'activités de direction, intégrant la contribution de chaque service aux politiques Développement Durable et Climat.

Dans le cadre de la démarche achats responsables, un acheteur public a été recruté pour s'occuper des achats de produits, services et travaux, en respectant la clause sociale des marchés.

Communication et coopération

Le contrat de co-développement entre la ville et La Cub planifie les opérations cofinancées en termes de transports en commun, collecte et traitement des déchets ménagers, adduction d'eau et traitement des eaux usées, PCET et Agenda 21. La concertation entre partenaires institutionnels, associatifs, économiques et représentants de la société civile prend également une part importante dans la politique de développement durable. Les citoyens sont impliqués dans des actions comme Energies Citoyennes (Pionniers du climat, Familles Economes) et via la campagne de sensibilisation « #mon geste à moi ». (photo 3)



1 - Mise en place de panneaux photovoltaïques à l'école A. Briand



2 - Signature d'un contrat de développement des transports en commun



3 - Campagne de sensibilisation « Mon geste à moi »